

Relogement après expulsion

Par **jeanmichellai**, le **05/09/2015** à **15:47**

Bonjour

voilà j'ai été expulsé en 2006 de mon logement car j'avais une situation précaire mon bailleur était emmaus habitat et ironie du sort je me retrouve gardien d'immeuble pour le même bailleur ça fait 2 mois et devrait bientôt signer mon CDI ce qui veut dire logement de fonction alors ma crainte est j'ai peur qu'ils s'en rendent compte et refusent de signer mon CDI et donc de me donner le logement suite à cette expulsion si telle est le cas j'aimerais savoir si peut faire quelque chose? et s'ils ont le droit de me refuser le CDI et le logement?

Merci à vous.